

SÉANCE DU 3 MAI 2016

L'an deux mille seize, le trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes. ANTOINE Michèle, DUBOIS Véronique
Mrs. BRIAIS Denis, LEMAITRE Yves, OLIVEIRA Paulo, RÉMOND Bruno.

POUVOIRS :

Mr GRANDAY Alexandre à Mr RÉMOND Bruno

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme TANNÉ Chantal
Mrs CARDENNE Marc, MASTROLIA Francis, GILET Clément

SECRÉTAIRE :

Mr BRIAIS Denis

INTERCOMMUNALITÉ

Le Maire informe le conseil que suite à la décision des trois communes Andrezel, Champeaux et Saint-Méry de ne pas être rattachées à la communauté de communes de Vallées et Châteaux, ces dernières ont décidé d'ester en justice.

Maître Hugues Hourdin, avocat, représentera les trois communes et la décision a été prise d'attaquer le futur arrêté qui sera pris par le Préfet. D'ores et déjà une demande de recours gracieux a été envoyée à la Préfecture.

Le coût de ces démarches en justice avoisinera les 5000€ dont 20% seront à la charge de notre commune.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

PROJET BIBLIOTHÈQUE

Le Maire revient sur le projet de création d'une bibliothèque dans la grange de la Mairie, évoqué lors du dernier conseil municipal.

Suite au vote du budget de la Communauté de Communes de la Brie Centrale, le Maire informe le conseil que notre intercommunalité subventionnerait ce projet à hauteur de 30 000€ sur un coût total estimé à 50 000€.

Le projet est en cours d'instruction et ne débutera qu'une fois le contrôle des pompiers effectué, concernant la vérification des équipements de secours obligatoires pour un établissement recevant du public (ERP).

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le Maire informe le conseil que :

- suite aux modifications de nomenclatures, il est nécessaire de faire passer la somme de 2 000 € du compte 65736 sur le compte 657362.
- afin de pouvoir payer des achats à mandater en investissement, il est nécessaire de faire basculer la somme de 2 100 € du compte 61523(fonctionnement) sur le compte 2158 (investissement).

DON

Le Maire informe les conseillers que le cirque CANCY a fait un don de 10 € pour remercier la commune de l'avoir accueilli au mois d'avril. Le Conseil accepte ce don à l'unanimité.

SDESM

Le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, et décide que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année.

SALLE DES FÊTES

Le Maire propose aux conseillers l'achat de nouvelles chaises et tables pour la salle des fêtes. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

ASSOCIATION

Le Maire fait part au conseil de la demande de l'association MUGEN, de Combs la ville, qui souhaiterait l'affectation temporaire de la salle des fêtes de la commune afin d'y pratiquer du JU JITSU.

A l'unanimité, le Conseil Municipal refuse cette demande.

ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes de la Brie Centrale autorise l'appel d'offre pour inspecter les réseaux du lotissement.

La Communauté de Communes de la Brie Centrale a pris la décision de ne plus facturer les 100 € de l'étude aux habitants de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire fait part aux conseillers d'une demande de Mr BASTOS DOS SANTOS qui souhaiterait que la commune lui prête un terrain pour qu'il puisse faire un potager.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve, une parcelle derrière le cimetière lui sera prêtée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.